



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

**ARRETE n°2019-2846/SG/DRECV du 23 août 2019
modifiant l'arrêté n°2019-2288/SG/DRECV du 19 juin 2019
portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de
l'aérodrome de La Réunion Roland Garros.**

LE PREFET DE LA REUNION
chevalier de la Légion d'Honneur
officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.147-1 à L.147-6 et R.147-1 à R.147-10 ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.571-13 et R.571-70 à R.571-80 ;
- Vu** le code de l'aviation civile ;
- Vu** l'arrêté n°3219/SG/DICV/3 du 15 novembre 1994 portant création de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Denis-Gillot ;
- Vu** l'arrêté n°2019-2288/SG/DRECV du 19 juin 2019 portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de La Réunion Roland Garros ;
- Vu** le courriel de la CFDT du 20 août 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté n°2019-2288/SG/DRECV du 19 juin 2019 portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de La Réunion Roland Garros est modifié comme suit :

I- LES REPRESENTANTS DES PROFESSIONS AERONAUTIQUES :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentant du personnel	Monsieur Vincent TECHER CFTC	Monsieur Emmanuel DIJOUX CFTC
	Monsieur Vivien ROUSSEAU Air Austral SNPL France ALPA	Monsieur Frédéric BENARD CFDT
	Madame Sihem BENBRIKA USAC-CGT	Monsieur Daniel NODODUS CGTR
Représentant des usagers	Monsieur Bernard POISSON AOC	Monsieur Jérôme DESERT AOC
	Monsieur Xavier PROVENZANO Aéroclub Roland Garros	Monsieur Frédéric CAILLE Aéroclub Roland Garros
	Capitaine Kévin CLERMONT Base aérienne 181	Capitaine Damien CLAVERIE Base aérienne 181
Représentant de l'exploitant	Monsieur Guillaume BRANLAT Société aéroportuaire Aéroport de La Réunion Roland Garros	Monsieur Marc DELANOE Société aéroportuaire Aéroport de La Réunion Roland Garros

II- LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Christiane SUDNIKOWICZ Commune de Saint-Denis	Monsieur Gérard CHOPINET Commune de Saint-Denis
Madame Yvette DUCHEMANN Commune de Saint-Denis	Madame Audrey BELIM Commune de Saint-Denis
Monsieur Rémy LAGOURGUE Commune de Sainte-Marie	Monsieur Christian DALLEAU Commune de Sainte-Marie
Monsieur Jean-Pierre HIVANHOE Commune de Sainte-Marie	Monsieur Eric THIBURCE Commune de Sainte-Marie
Monsieur Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY Conseil départemental	Madame Marie-Lyne SOUBADOU Conseil départemental
Monsieur Jean-Louis LAGOURGUE Conseil régional	Monsieur Bernard PICARDO Conseil régional
Monsieur Richard NIRLO CINOR	Monsieur Maximilien ASSABY CINOR

III- LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Alain ETHEVE SREPEN-RNE	Madame Evelyne PRUVOST SREPEN-RNE
Madame Paulette DUBARD SREPEN-RNE	Monsieur Clément AQUILINA SREPEN-RNE
Monsieur Julien DELOMIER Ecologie Réunion	Monsieur Charles BRANLAT Ecologie Réunion
Monsieur Adrien BEDIER Ecologie Réunion	Madame Aurore BURY Ecologie Réunion
Monsieur Alain TROTET Ecologie Réunion	Monsieur Bernard de RANCHIN Ecologie Réunion
Monsieur Eric CHOUFFOT ADVINE	Madame Marie-Claude VIRAMA ADVINE
Monsieur Pascal FORNIER SEOR	Monsieur François-Xavier COUZI SEOR

LISTE DES REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS :

- Monsieur le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou deux représentants, choisis notamment pour leurs compétences en matière d'environnement et d'aménagement,
- Madame la directrice générale de l'agence de santé océan Indien ou son représentant,
- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ou son représentant,
- Monsieur le directeur interrégional pour météo France à La Réunion ou son représentant,
- Madame la directrice départementale de la police aux frontières ou son représentant,
- Monsieur le général commandant la gendarmerie de La Réunion ou son représentant.

Article 2 : Les autres dispositions restent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Denis, le 23 AOUT 2019

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Frédéric JORAM